Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 110 (1984)

Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

| Organisateur | Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées | Conditions d'admission | Date de reddition (Retrait de la documentation) | IAS N° Page |
|---|---|---|---|-------------------|
| Bourgeoisie de Sierre | Maison bourgeoisiale à Granges VS, CP | Architectes indépendants établis dans la commune de Sierre depuis le 1 ^{er} mars 1983 | 15 mars 84 | 1/84 B 2 |
| Gemeindeverband Altersheime Lyss-Schüpfen | Altersheim Schüpfen BE, CP | Architekten, die ihren Geschäftssitz mindestens seit dem 1. April 1983 in den Verbandsgemeinden Busswil, Grossaffoltern, Lyss, Rapperswil oder Schüpfen haben | 30 mars 84 (28 oct. 83) | |
| Einwohnergemeinde Baden, Aargauische Stiftung für cerebral Gelähmte, Katholische und Reformierte Kirchgemeinde | Schul- und Zentrumsanlage «Höchi» in Baden-Dättwil, CP | Architekten, welche im Bezirk Baden heimatberechtigt sind oder hier seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben | 30 mars 84 (23 déc. 83) | |
| Industrielle Betriebe der Stadt Zürich | Künstlerische Gestaltung der unterirdischen Stationen der Tramlinie Zürich-Schwamendingen, CI | Alle im Kanton Zürich seit mind. dem 1. Januar 1982 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) sowie alle Künstler mit Bürgerrecht in Gemeinden des Kantons Zürich | 2 avril 84 | |
| Stadt Olten | Überbauung Schützenmatte, Olten, CP | Fachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1983 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Planungsregion der Bezirke Olten-Gös- gen-Gäu heimatberechtigt sind | 2 avril 84 (dès 10 oct. 83) | |
| Municipalité de la commune de Campione IT | Restructuration du centre ville et du Casino municipal de Campione, IT, deux phases | Architectes ressortissants des pays de la CEE et de 22 autres pays, la Suisse incluse | 6 avril 84 (4 nov. 83) | |
| Conseil communal de Villars-sur-Glâne FR | Concept d'aménagement et d'urbanisme du secteur de Cormanon- Est, Villars-sur-Glâne FR | Tous les aménagistes, urbanistes et architectes citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1983 | 9 avril 84 (30 nov. 83) | 23/83 B 114 |
| Conseil d'Etat du canton de Vaud | Gymnase et Ecole supérieure de commerce à Nyon VD, CP | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud depuis le 1 ^{er} décembre 1982, ainsi qu'architectes vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais depuis le 1 ^{er} décembre 1982 et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat | 19 avril 84 | 1/84 B 2 |
| Foster Ass., London, Royal Institute of British Architects | International students competition 1984; theme: Electronics Research Laboratory | Competition open to all part and fulltime students of architecture who will not be fully qualified on July 1, 1984 | 8 mai 84 | 3/84 |
| Commune de Viège VS | Centre culturel et communal à Viège, CP | Architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} décembre 1983 en Valais ainsi que ressortissants valaisans établis en Suisse | 28 mai 84 (31 janv. 84) | 3/84 B 10 |
| Commune de Martigny | Place du Manoir, CI | Architectes domiciliés ou établis en Valais ainsi qu'architectes de Suisse romande et du Tessin inscrits au Registre A ou B | Nouveau : (17 février 84) | 22/83 B 115 |
| Staff Leuchtenwerke Lemgo BRD | Staff-Preis «Design und Licht», Licht- und Beleuchtungstechnik, int. Wettbewerb | Industrial Designer und Architekten, die noch in der Ausbildung sind bzw. deren Studienabschluss nicht länger als drei Jahre zurückliegt | 30 juin 84 | |

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec Schweizer Ingenieur und Architekt¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Abri de protection civile et annexes du bâtiment communal à Aran-Villette (Lavaux)

Résultats

La commune de Villette a organisé un concours d'idées sur invitation afin d'envisager la meilleure planification possible des équipements communaux en matière de protection civile et de services. En effet, les communes ayant l'obligation de construire des abris collectifs, il s'agissait de saisir l'opportunité d'une telle réalisation (obligatoirement en sous-sol) pour compléter les équipements communaux.

Il faut donc pour la commune de Villette affirmer la « centralité » du village d'Aran, que ce soit spatialement, création d'une place de village, ou fonctionnellement, création d'une salle polyvalente, pour répondre aux réels besoins d'une commune viticole et résidentielle de 500 habitants. Cette affirmation du chef-lieu de la commune n'est pas le fait d'un choix délibéré au détriment du sud ou du nord du territoire communal, mais parce que ce lieu est le centre géographique de la commune qui accueille déjà l'école et l'administration.

Jury

MM. Jean-Pierre Ortis, architecte, Genève, président; Pierre Grand, architecte, Lausanne; Jean Bettems, architecte, Aubonne; Daniel Porta, syndic, et André Truan, municipal. Suppléant: M. Alfred Chollet, municipal.

Résultats

1er prix: M. François Bachmann, architecte EPFL-SIA à Lausanne. Collaborateurs: MM. Albert Metzger et Bruno Rechsteiner.

2^e prix: M. Fonso Boschetti, architecte FAS à Epalinges. Collaborateur: M. M. Wagner.

prix: M. Rodolphe Luscher, architecte FAS-SIA. Collaborateur: M. Pascal Schmidt, architecte EPFL.

Les résultats du concours ont montré à l'évidence que plusieurs solutions étaient possibles dans un tel site. Le jury a opté pour la proposition la plus proche des préoccupations des futurs utilisateurs, bien que l'architecture en soit un peu trop banalisée. Ce concours, qui était un cours d'idées, a donc permis à l'autorité, sans s'engager plus avant, de présenter un éventail de solutions possibles et pourra ainsi associer la population à l'élaboration de ce complexe.

Les projets seront exposés à l'intention du public dès le jeudi 15 mars au mercredi 21 mars 1984 y compris, de 16 heures à 20 heures à la grande salle d'Aran, sise au collège.

Aménagement du centre-ville et du Casino de Campione d'Italia (Italie) «Campione Centro 2000»

Concours international

Le 21 novembre 1983, le secrétariat général de l'Union internationale des architectes (UIA) était informé de la démission des membres du Conseil municipal de la commune de Campione d'Italia, responsable de l'organisation de ce concours international. Depuis, un commissaire préfectoral a été désigné et assure, par intérim, l'administration de la commune.

Nous vous communiquons cidessous le texte de la lettre que le commissaire préfectoral vient de faire parvenir au secrétariat général de l'UIA, concernant les décisions prises à propos du concours international «Campione Centro 2000».

«Faisant suite au communiqué que votre organisation nous a adressé, nous vous informons que l'administration communale est actuellement confiée à un commissaire préfectoral et qu'il ne paraît pas opportun de donner suite au concours «Campione Centro 2000».

»En effet, pour ne pas mettre l'administration communale dans l'impossibilité de donner son aval au projet qui sera sélectionné par la commission compétente, et qui proposera la solution aux problèmes urbains qui se posent, il a été décidé de reporter toutes décisions devant les responsables institutionnels de la commune qui seront élus à l'issue d'une consultation électorale organisée prochainement.

»En conséquence, le communiqué suivant a été rédigé et sera envoyé à tous les concurrents inscrits au concours.

Tous les délais du concours d'architecture «Campione Centro 2000» sont suspendus, reportant toutes décisions devant les responsables institutionnels de la commune qui seront élus à l'issue d'une consultation électorale organisée prochainement.

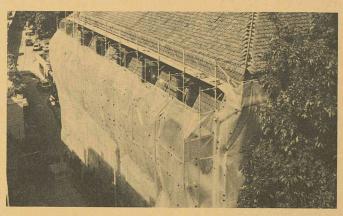
» Pour ce qui concerne la composition du jury, il appartiendra à l'administration nouvellement élue de décider si elle souhaite y faire figurer le nouveau maire et le nouveau délégué à l'urbanisme

> Le commissaire préfectoral D' Michele de Feis.»

L'UIA se trouve donc dans l'obligation de conseiller à tous les architectes participant de suspendre leurs travaux jusqu'à ce que la nouvelle municipalité statue sur le concours.

L'UIA, pour sa part, suspend son patronage et communiquera sa position officielle dès que la nouvelle municipalité lui aura fait connaître ses intentions concernant le concours de «Campione Centro 2000».

Produits nouveaux



Monarflex est adapté à tous les échafaudages normalisés

Lorsque les températures avoisinent celles du gel, la force du vent le degré 3 et plus, les précipitations 3 mm et plus, les travaux de crépissage, d'isolation ou de peinture des façades doivent être malheureusement interrompus. Ces arrêts des travaux dus aux intempéries des saisons peuvent être évités lorsque les échafaudages sont garnis de bâches de protection adéquates Monarflex. De plus, et cela n'est pas négligeable, les ouvriers bénéficient de conditions de travail plus agréables et plus saines; l'entrepreneur voit diminuer les absences pour raison de santé.

Les bâches Monarflex sont livrables pour être adaptées à toutes largeurs normalisées faudages (1,80/2,25/2,50/3,00 et 3,07 m). Les œillets de fixation étanches et incorporés à la bâche par soudage ainsi que des accessoires pratiques développés à cet effet permettent un montage rapide et sûr ainsi qu'un démontage aisé. La transparence à la lumière des bâches de l'ordre de 90% permet de travailler sous leur protection sans recourir à un éclairage additionnel. Lorsque le chantier est ainsi complètement habillé, toute l'enveloppe peut être chauffée avec peu d'énergie. Monarflex demeure flexible, même sous les températures les plus basses. La réutilisation du Monarflex rend ce type de bâchage d'échafaudages normalisés particulièrement économique.

(Photo Monarflex)

A^3E^2PL

La vie du comité

Thèmes principaux traités lors des séances du 16 septembre et 1er décembre 1983

Polyrama: le comité désire faire paraître non seulement des informations sur nos activités, mais des articles de fond sur des thèmes faisant l'objet de plusieurs numéros. Il fait appel à tous les ingénieurs sortis de notre école pour qu'ils nous proposent des articles d'intérêt général.

- Annuaire 1984: les travaux avancent. Par une circulaire, pro-

chainement adressée à des collègues choisis dans chaque volée, nous rechercherons les adresses et autres coordonnées des diplômés ne faisant pas partie de l'A³E²PL, l'école désirant ne pas perdre leur trace; ils figureront alors également dans ce nouvel annuaire

Manifestations

- Assemblée générale: la prochaine assemblée générale aura lieu le 8 septembre 1984, à Berne, en commun avec la GEP. L'aprèsmidi, diverses visites seront proposées aux participants

Prochaine visite: une visite du CERN, à Meyrin, sera organisée le 24 février 1984. Les membres seront informés par circulaire.

Journée d'étude

16 juin 1984 à l'EPFL

Cette journée sera consacrée au thème de l'Introduction de l'informatique dans nos entreprises. Une table ronde sera précédée par des exposés de MM. Henri Nussbaumer, professeur, et Jacques-Edouard Perrudet. L'apéritif et le repas auront lieu au Copernic. L'après-midi, les participants pourront assister à une présentation d'exemples concrets d'application sous la conduite de M. Philippe Mattenberger.

Début de la journée: 10 heures en la salle CM2 de l'EPFL.

Congrès

Société française des thermiciens

Prochaine conférence:

- Jeudi 1er mars (journée) Problèmes industriels du séchage.
- Mercredi 7 mars (journée, Les Renardières) L'induction et ses applica-tions industrielles. Les derniers développements.
- Rencontre annuelle à Toulouse (les 28, 29 et 30 mai) Les mesures thermiques, application aux systèmes et aux processus industriels: diagnostic, contrôle et conduite.
- Jeudi 8 mars Le dessalement solaire